



Outil Action Communautaire Autonome

Définition de l'Action communautaire autonome (ACA)

C'est une pratique qui s'enracine dans la communauté et qui permet de répondre aux besoins des populations. C'est également une action qui aide et soutient des activités en impliquant les personnes tout en renforçant leur capacité et en leur donnant du pouvoir.

À quoi reconnait-on un groupe de l'ACA

On reconnait un organisme ACA à ses actions , ses luttes quotidiennes contre par exemple la pauvreté, l'amélioration, l'environnement, etc. Mais formellement, il s'agit avant tout d'un groupe qui répond aux 8 critères suivants:

- A un statut d'organisme à but non lucratif.
- Est enraciné dans la communauté.
- Entretient une vie associative et démocratique.
- Est libre de déterminer sa mission, ses orientations et ses pratiques.
- A été constitué à l'initiative des gens de la communauté.
- A une mission qui favorise la transformation sociale.
- Fait preuve de pratiques citoyennes et d'approches globales des problématiques.
- Est dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

Utilités et pertinence des groupes ACA

- Fournissent des services de première ligne indépendants du gouvernement
- Apportent une contribution très importante à la société par ses approches globales, novatrices, créatives et alternatives dans une optique de transformation sociale.
- Permettent aux individus de tous âges et de toutes conditions socio-économiques d'affirmer et de développer l'exercice de leur citoyenneté, d'actualiser et de pratiquer les valeurs de démocratie.
- Favorisent l'éducation populaire par des pratiques conscientisantes et de prévention axées non seulement sur les effets, mais aussi sur les causes des problèmes vécus.

Qu'est-ce que le Réseau québécois de l'action communautaire autonome RQ-ACA?

Le RQ ACA est l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière d'action communautaire autonome. Il rejoint plus de 4000 organismes d'action communautaire autonome par le biais d'une cinquantaine de regroupements nationaux par secteurs: santé, services sociaux, développement social, solidarité, environnement, etc.

Ce grand regroupement national qu'est le RQ ACA promeut l'action communautaire autonome, défend les intérêts des organismes et regroupements, assure leur représentation et les informe sur tous les dossiers les concernant.

Il favorise la consultation, la concertation et la mobilisation des groupes d'action communautaire autonome. Il participe au développement social du Québec en fonction des valeurs, des principes et des aspirations de l'action communautaire autonome. Il contribue à des travaux de recherche sur l'action communautaire autonome.

Références

Réseau québécois de l'action communautaire autonome RQ ACA http://www.rq-aca.org/informations/laca/